

MH EPARGNE EDR TRICOLORE CONVICTIONS A

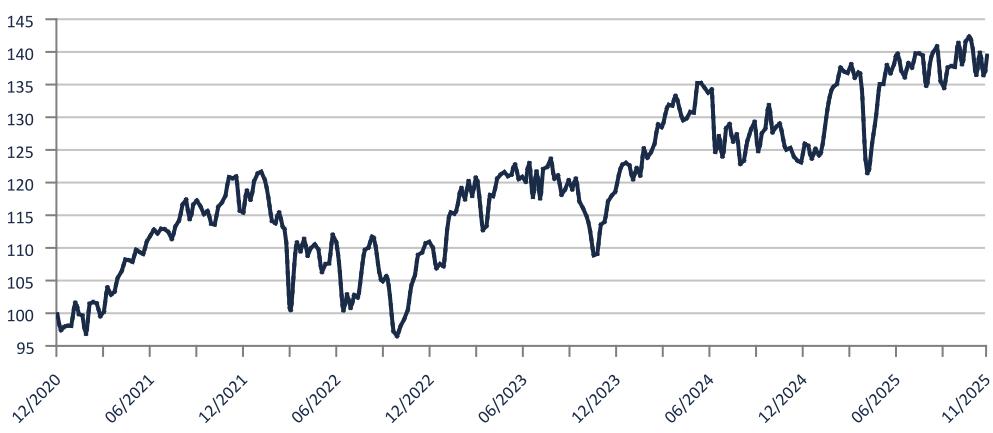
Reporting au 28/11/2025

Actif net du portefeuille : 7,49 M€
Valeur liquidative de la part : 18,462 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds actions françaises (via son fonds maître EdR Tricolore Convictions) investit dans des sociétés majoritairement françaises, de toutes tailles de capitalisation. Il tire parti de leur rayonnement international et de leur diversité sectorielle ou thématique. Le fonds promeut des caractéristiques ESG au sens de l'article 8 du SFDR.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	-0,73	11,03	13,26	26,12	41,98	28,39

Performances annualisées (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	13,26	8,04	7,26	2,53

Performances annuelles (en %)	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	3,41	14,37	11,68	23,75	10,99

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE

INDICATEURS DE RISQUE



(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIPPs. Le Règlement européen PRIPPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) *SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.*

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.